

**MAIRIE
DE
COMBON**

Envoyé en préfecture le 21/08/2025
Reçu en préfecture le 21/08/2025
Publié le
ID : 027-212701643-20250821-2025_2_084-AR

ARRÊTÉ N° 2025/084

PORTANT AUTORISATION D'ORGANISER UN CONCOURS DE COINCHÉE

LE SAMEDI 18 OCTOBRE 2025 – COMITÉ DES FÊTES

Le Maire de la commune de Combon,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le code de la sécurité intérieure notamment les articles R211-22 à R211-26, L.211-1 et suivants,

Considérant la demande faite par Monsieur Christophe BERSOT, président du Comité des Fêtes de Combon, relative à l'organisation d'un concours de coinchée prévu le 18 octobre 2025 de 13h à 20h00 à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge à Combon,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Christophe BERSOT, président du Comité des Fêtes de Combon, est autorisé à organiser un concours de dominos le 18 octobre 2025 de 13h00 à 20h00 à la salle polyvalente située au 8 rue de la Forge à Combon.

Article 2

Monsieur Christophe BERSOT, président du Comité des Fêtes de Combon, est responsable de l'organisation de la manifestation.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Christophe BERSOT, président du Comité des Fêtes de Combon, sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Christophe BERSOT, président du Comité des Fêtes de Combon,
- La gendarmerie de Brionne
- La préfecture de l'Eure
- Le service départemental d'incendie et de secours

Transmis en préfecture de l'Eure le : 21/08/2025

Affiché le : 21/08/2025

Fait à COMBON, le 21/08/2025

Rémy LECAVELIER DESÉTANGS

Maire de Combon

